

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	28 (1920)
Heft:	8
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les délégués échangeront à l'entrée de la salle leur carte de légitimation contre la carte de vote.

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.
2. Rapport annuel (sera envoyé séparément).
3. Comptes de 1919 et rapport des vérificateurs.
4. Budget pour 1921.
5. Nomination d'une section vérificatrice.
6. Vorort. Décision concernant l'époque de transition à une autre section.

Propositions des sections de l'Est.

a) Dans le but de créer un secrétariat général permanent et autonome de l'Association suisse des samaritains, une révision des statuts doit être faite. — Le développement de l'Association suisse des samaritains, le travail actuel et futur de cette association sont tels qu'il paraît impossible de trouver un nouveau Comité central pouvant s'occuper des affaires comme travail accessoire.

b) Le Comité central est chargé de trouver les voies et moyens qui permettront au secrétariat de fonctionner au moment où la Direction actuelle sortira de charge.

c) La demande sera adressée à M. Rauber, président en charge, de prendre la direction du secrétariat d'après un contrat à établir. Le président central a donné pendant les huit années de sa présidence des preuves qu'il est bien l'homme indiqué pour le poste de secrétaire général et qu'on ne pourrait en désirer un plus qualifié que lui.

d) Une commission de sept membres doit être nommée par l'assemblée des délégués de Zurich, qui aura à s'occuper de la révision des statuts, de l'élaboration du contrat du secrétaire et qui secondera la Direction dans les questions financières.

7. Motion de la section des samaritains de Berne concernant les vétérans.
8. Caisse de secours. Motion au sujet de l'entrée obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1921.
9. Vente des cartes officielles du 1^{er} août en 1921.
10. Désignation du lieu de la prochaine assemblée.
11. Divers.
12. Enquête générale.

Après l'assemblée, dîner en commun à la Tonhalle.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Genève, gardes-malades. — Le comité d'initiative pour la création à Genève d'une section de l'Alliance suisse des gardes-malades avait, à la suite de l'assemblée dont nous avons parlé, décidé de convoquer les gardes-malades désireuses de faire partie de l'association à un examen.

Une centaine de gardes et d'infirmiers s'étaient inscrits, et l'examen eut lieu à la clinique du Dr Reverdin, obligamment mise à la disposition du comité, le 14 juillet dernier.

Ce fut, dès 8 heures du matin, un défilé de gardes-malades des deux sexes, jeunes et moins jeunes, excellentes ou moins excellentes, presque tous et presque toutes quelque peu craintifs de devoir se présenter devant un jury médical. Les docteurs formant cet aréopage étaient MM. Jscher, président central de l'Alliance des gardes-malades, de Marval, sous-secrétaire romand de la Croix-Rouge, Koenig qui avait bien voulu prendre tous les renseignements utiles sur les candidats, et Reverdin, membre de la Croix-Rouge genevoise et du comité d'initiative.

Sur 102 gardes inscrits, 70 se sont présentés devant un jury qui a cherché à ne pas rendre trop difficile aux candidats l'entrée dans la section à fonder. Il ne s'agissait point, pour ce début, d'un examen aussi sévère que le sont ceux que l'Alliance a institués au printemps et en automne de chaque année ; il était utile cependant de se rendre compte de la valeur professionnelle des éléments présents à Genève et désireux de devenir les membres fondateurs d'une section destinée à relever la profession d'infirmière.

Sur 70 candidats présents, 60 ont été acceptés et 10 refusés parce qu'ils ne présentaient pas les garanties techniques suffisantes.

Nous saluons avec un vif plaisir la fondation de la 6^e section de l'Alliance, et nous sommes persuadés que bientôt la section de Genève, sous la ferme et habile direction de son président provisoire, M. le Dr Koenig, sera une des plus florissantes de notre pays.